Importants jugements de la Cour d'appel de Douai

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

« Le cambriolage de la rue de Paris, déclare-t-il, lui rapporta ainsi qu'à son complice, un Italien, qu'il ne connaissait que sous le nom de Mario, une somme de 12.500 fr., des bons d'achats du « Bien Être », une bague et une épingle de cravate ». Et Bruyère s'employa à dire que ses co-accusés Dufau et Cottier étaient absolument étrangers au méfait.

En veine de confidences, le malfaiteur s'accusa encore d'un autre cambriolage commis la même journée, dans un appartement dont il ne put définir la position.

L'avis de la Cour

En présence de ce fait nouveau la Cour ordonna un supplément d'information. Mais Bruyère qui l'avait créé dans un but évidemment intéressé n'en resta pas moins gratifié de ses huit ans de prison, prélude pour lui de la relégation. Et à cette nouvelle audience il ne comparait pas. Il n'y a là que ses deux anciens compagnons Dufau et Cottier.

Mes Delmotte et Soland fils qui présentent la défense de ces derniers, estiment que leurs clients ne sont pour rien dans le cambriolage de la rue de Paris. L'argent qu'on a trouvé sur eux, ils l'avaient gagné au jeu.

Ce n'est pas l'avis de la Cour qui condamne Dufau et Cottier à six mois de prison chacun. En autre Dufau récolte dix ans d'interdiction de séjour et Cottier la relégation.

L'affaire du douanier fraudeur d'Avesnes

On n'a pas oublié, sans doute, cette grave affaire de contrebande qui fut découverte au mois de janvier dernier à la suite d'une frasque d'un douanier d'Avesnelles, Robert Descarpentries.

Dénoncé par deux contrebandiers à qui il livrait des marchandises, frauduleusement importées de Belgique, Descarpentries était l'objet d'une étroite surveillance, lorsque dans la soirée du 11 janvier il se rendit l'auteur d'une scène rebellion contre deux de ses collègues en service.

Descarpentries revenait en auto du Moulin de Clairfayts. A l'entrée de Trélon, deux douaniers se présentent, pour arrêter la voiture et veulent la visiter. Dans le fond du véhicule se trouve un gros ballot. Les douaniers désirent savoir ce qu'il contient. Descarpentries décline sa qualité, mais ses collègues n'en tiennent pas compte ; au contraire ils l'invitent à descendre. Descarpentries ne veut rien savoir et comme le douanier Michoux monte sur le marchepied de l'auto, le peu intéressant camarade l'envoie rouler à terre d'une brutale bourrade. Puis il démarre en vitesse. Le sous-brigadier qui accompagne Michoux tire deux coups de revolver sur les pneus, mais la voiture prend le large et disparaît.

Tels sont les faits qui valurent à Descarpentries d'être poursuivi devant le Tribunal d'Avesnes pour refus de s'arrêter et violence. Le tribunal, en effet, écarta le délit de contrebande, bien que les deux douaniers aient eu la conviction que Descarpentries transportait ce soir-là un ballot de tabac. Ce dernier prétendit que sous le sac en question se dissimulaient deux jeunes filles.

Et le tribunal octroya à l'étrange douanier treize mois de prison et 500 fr. d'amende.

Ce ne fut pas tout.

Descarpentries était, en outre, impliqué dans une affaire de fraude qui, celle-là, tenait bien.

En compagnie d'un sieur René Lebrun, de Sains-du-Nord, il avait remis cinq kilos de saccharine à Henri Jocaille, de Caudry; René Lebrun avait aussi vendu un colis de trois kilos, à René Massy, du Cateau. Lebrun et Jocaille déclarèrent qu'à trois reprises différentes, Descarpentries leur avait livré cent kilogs de tabac, chaque fois.

Sous l'inculpation d'infraction à la loi sur les substances vénéneuses, transport de marchandises prohibées dans le rayon douanier par voiture et dépôt de contrebande, le tribunal d'Avesnes, à la même audience condamna Jocaille à six mois de prison avec sursis, 9.000 francs d'amende et 5.000 d'astreinte ; Lebrun, à trois mois, 14.400 francs d'amende et 3.000 d'astreinte ; Massy, à un mois de prison avec sursis et 2.700 francs d'amende et Descarpentries à treize mois de prison (confusion avec la peine précédente), 12.500 francs d'amende et 9.000 d'astreinte.

Depuis, Massy a transigé ; il est maintenant hors de cause.

Devant la Chambre des appels correctionnels, les trois prévenus sont défendus par Mes Delmote, Jardel et Soland fils.

Après leurs plaidoiries, la Cour élève à deux ans de prison, 50 et 500 francs d'amende les sanctions infligées en première instance à Descarpentries, dans la seconde affaire et prononce la confusion de cette peine avec celle à 13 mois, qui lui est également octroyée pour le premier procès.

La Cour, par ailleurs, confirme la décision des premiers juges en ce qui concerne Jocaille et Lebrun.

AFFAIRES DIVERSES

Un jour, le jeune Polonais Félix J..., 16 ans, aide forgeron, chez M. Joseph Hugo, s'amusait avec une petite carabine en compagnie du fils de son patron. Par malheur, juste au moment où le forgeron tirait, vint à passer le jeune Dufour, qui reçut un projectile dans l'œil.

A la suite de ce malheureux accident, Félix J... a été condamné par le tribunal de Béthune à 100 fr. d'amende. Mme Maria Dufour, mère de la victime, se vit allouer 60.000 fr. de dommages-intérêts. M. Jastrzembski père et M. Joseph Hugo, ont été déclarés civilement responsables.

Après plaidoiries de Mes de l'Estoile, Jardel et Delmotte, la Cour confirme les cent francs d'amende infligés au prévenu et réduit à 40.000 fr. les dommages-intérêts alloués à la partie civile.

⁂

— Victor Beuzon, électricien, a commis des escroqueries à Aulnoye. Cela lui a valu six mois de prison à Avesnes.

La Cour confirme le premier jugement.

⁂

— Titulaire d'un casier judiciaire bien garni Henri Blondel a été condamné la dernière fois par le tribunal de Lille à six mois de prison et à la relégation pour vol de plusieurs vélos.

En appel, le bécanier voit sa peine portée à 8 mois, mais la relégation est supprimée.

⁂

— Le tribunal de Lille a condamné Armand Nieuport, à 13 mois de prison et à la relégation ponr un vol de 700 kilos de plomb.

Confirmation.

⁂

— Paul H..., Cyrille D... et Louis C..., trois garnements de 16 à 17 ans, avaient constitué une bande de malfaiteurs qui cambriola une boucherie, arrêta à main armée les automobilistes, etc.

Le tribunal d'Avesnes a condamné H. et D. à 4 ans de prison et C. à 6 mois de la même peine avec sursis.

En appel, après des débats à huis clos, puisqu'il s'agit de mineurs, **la Cour confirme la condamnation de C... et abaisse de 4 à 3 ans les peines infligées à H... et à D...**

Affaire d'avortement à Valenciennes

Germaine Lhoir est une avorteuse professionnelle. Elle a pratiqué ses criminelles opérations sur une jeune fille, Sidonie Morelle, puis ensuite sur Emilie Splingart, femme Eherkoys, qui depuis est décédée.

Dans la première comme dans la deuxième affaire, Germaine Lhoir a été condamnée par le tribunal de Valenciennes à 4 ans de prison, 1.000 fr. d'amende et à 10 ans d'interdiction de séjour.

En appel, après plaidoirie de Me Escarcelle, **la Cour inflige à l'avorteuse, dans l'une comme dans l'autre affaire, cinq ans de prison, 100 fr. d'amende et dix ans d'interdiction de séjour. Elle prononce la confusion des peines.**

R. J.

Une délégation des employés auxiliaires des Administrations de l'Etat reçue au Ministère de la Guerre

Une délégation du syndicat national des employés auxiliaires des administrations de l'Etat, présentée par Mme Constant, secrétaire général, a été reçue hier par M. Thomas, chef de cabinet de M. Maginot, ministre de la guerre.

La délégation l'a entretenu de deux revendications présentées par le groupement à plusieurs reprises.

1° Congés de maladie et annuel pour les auxiliaires de l'administration centrale de la guerre comme leurs camarades des autres ministères ;

2° Rappel d'ancienneté acquis dans une administration de l'Etat.

Le chef de cabinet a promis d'en saisir le ministre, dès son retour et la délégation a reçu l'assurance qu'il appuierait fortement ces deux revendications.

Les pluies ont causé à Paris d'importants dégâts

A la suite des violentes pluies d'orage qui sont tombées sur Paris, un immeuble de cinq étages, situé 45, rue Larmeroux, à Vanves, s'est affaissé de un centimètre 1/2 environ sur ses fondations. Les architectes communaux estimant qu'il y avait danger immédiat, ont donné l'ordre d'évacuer l'immeuble.

Hier matin, le plafond d'un immeuble situé 14, rue Servandini s'est effondré, une locataire, Mme Chassagny, âgée de 57 ans, a été ensevelie sous les décombres. Relevée aussitôt elle n'a que des blessures légères. L'architecte de la Préfecture de police a donné l'ordre de faire évacuer les logements des deux étages supérieurs.

Les pluies ont en outre provoqué un engorgement des égoûts, causant des dégâts aux câbles téléphoniques. Cent cinquante abonnés du secteur Diderot et cinquante du secteur Roquette sont privés de communication.

DES BAGARRES... QUI N'EURENT PAS LIEU

Le bruit court à Paris que de graves bagarres entre catholiques et socialistes ont eu lieu à Lille, au cours d'une conférence.

Il s'agit de la séance organisée par la Tribune Lilloise, sous la présidence de M. Léo Poldès, au cours de laquelle une causerie fut faite par M. le docteur Vachet, sur « Les Miracles de Lourdes ».

Quelques autres orateurs prirent part à la discussion, mais la réunion ne fut aucunement troublée par des violences quelconques.

On se demande quel est le mauvais plaisant qui fit courir ce bruit.

L'ACCIDENT D'AUTOS du Pont Thibaut, à Ennevelin

Nous avons reçu de M. Oudart, négociant à Ascq, victime de l'accident d'autos que nous avons relaté, la lettre suivante avec prière d'insérer :

« Vous avez relaté l'accident du Pont-Thibaut à Ennevelin avec beaucoup d'impartialité et d'exactitude dans vos colonnes du 14 mai. Toutefois, j'ai lu dans votre numéro du 18 mai, le texte d'une rectification apportée par M. Degorre, qui n'a pas vu l'accident et contre laquelle je proteste avec la dernière énergie.

« J'estime que la version donnée par le « Réveil du Nord » le 14 mai, lendemain de l'accident, est bien exacte et sans vouloir entrer dans une polémique désormais inutile, j'espère que vous me ferez l'honneur d'insérer ma réponse dans l'un de vos prochains numéros en attendant la mise au point de cette affaire devant la justice ».

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Dimanche 25 mai 1930

Soleil : Lever à 4 heures ; coucher à 19 h. 34.
Lune : Lever à 2 h. 35 ; coucher à 16 h. 30.
Aujourd'hui : Saint-Urbain. Demain : Rogations.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 24 mai 1930, à 18 heures.

Baromètre : 759 mil. ; baisse depuis la veille à 18 heures : 0 mil. 7.

Thermomètre : Fronde : 12.0 ; minima : 8.6 atteint à 4 heures ; maxima : 13.0 atteint à 16 h.

Etat hygrométrique : 91 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 heures : 0 mil. 3 ; Direction du vent : Nord Nord-Est ; Force : modérée ; Direction des nuages : pas d'observation ; Etat du Ciel : couvert.

Temps probable pour aujourd'hui : un peu frais, maussade.

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Nuageux avec assez belles éclaircies et rares averses ; vent Nord-Ouest 3 à 6 m. Température stationnaire ; minimum de température stationnaire.

La mort mystérieuse de deux fillettes à Liévin

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Elle était rentrée de l'école mardi, vers 18 h. 30 et vers 22 h., alors qu'elle était couchée, elle fut prise de violentes coliques et de vomissements.

Mercredi matin, les parents appelèrent M. le docteur Biot, qui vint donner ses soins.

Interrogée, la fillette assura **qu'elle n'avait pas mangé de crème glacée.** Elle n'avait pris pour son goûter que deux petites tartines et une orange.

En revenant chez elle, mardi, la petite Adrienne se plaignait qu'elle avait froid dans le dos. Elle passa la journée au milieu d'atroces souffrances.

Jeudi, voyant que le mal empirait, M. le docteur Biot ordonna le transport de la petite malade à l'Hôpital.

Malgré les soins empressés dont elle fut entourée, elle décédait à son tour samedi matin.

Une petite compagne, Gisèle Durez, fut interrogée; elle assura qu'elle n'avait pas vu non plus sa petite amie Adrienne déguster de la glace.

Un troisième cas

Enfin, une troisième fillette, dont les parents habitent également à Calonne-Liévin, est tombée malade ces jours derniers et a été admise aussi à l'Hôpital. Son cas présente les mêmes symptômes que les deux fillettes décédées.

On croyait d'abord à une crise d'appendicite, la malade fut opérée et les docteurs se rendirent compte qu'elle était atteinte d'une toute autre maladie que l'on ne peut déterminée et qui est la même que celle qui entraîna dans la mort les jeunes Wanda Tyslorowski et Adrienne Lelong.

Nous avons également appris qu'à l'hôpital d'HENIN-LIETARD se trouvait en traitement une fillette dont le cas est semblable à ceux que nous venons d'énoncer.

Est-ce une épidémie ?...

Pour terminer notre enquête, nous avons voulu avoir l'avis du corps médical.

On se trouve, nous a-t-on dit, en face d'un cas d'intoxication qui ressemble étrangement à l'affaire d'empoisonnement de La Bassée.

Il serait superflu d'incriminer la cause à l'absorption d'aliments quelconques.

Il s'agit plutôt d'un phénomène gastro-intestinal provoqué on ne sait trop par quoi..., ni comment.

Les malades sont pris de diarrhée sanglante, de vomissements et ont l'apparence d'être atteints de l'appendicite. Ils ont, en outre, comme un commencement de jaunisse et le ventre très dur laissant croire à une perforation.

Il pourrait se faire que l'on se trouve en présence d'un commencement d'épidémie; les deux défuntes et l'une des malades habitant dans le même quartier.

Tout en recherchant les causes de la mort des jeunes Tysiorowski et Lelong, les docteurs, si de nouveaux cas se présentaient, prendraient des dispositions pour enrayer la maladie, si maladie il y a. Faisons-leur confiance.

G. D.

M. Henri Borromée, ex-préfet du Bas-Rhin, va être promu Grand Officier de la Légion d'honneur

On mande de Strasbourg que, pour reconnaître les précieux services que M. Henri Borromée a rendus pendant huit ans à la cause française en Alsace, le Gouvernement a décidé d'élever prochainement à la dignité de grand-officier de la Légion d'honneur l'ancien préfet du Bas-Rhin. Il serait également appelé dans une autre administration, à un poste important pour lequel il a déjà été pressenti.

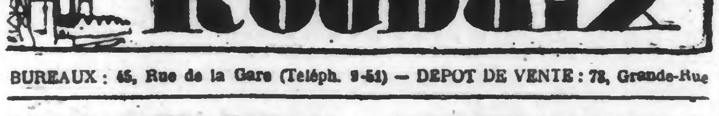

BUREAUX : 45, Rue de la Gare (Teléph. 9-51) — DEPOT DE VENTE : 78, Grande-Rue

LE DIMANCHE A ROUBAIX

Musée Woerts. — A l'Hôtel de Ville, de 10 à 13 h.

Concert du Carillon. — De 11 h. à midi.

Colisée. — Cinéma, matinée et soirée. Dancing.

Universel Cinéma. — Rue Decrême, 60, matinée et soirée.

Cinéma Florimond. — Rue Bernard, matinée et soirée.

Modern Cinéma Noël. — Rue Jouffroy, matinée et soirée.

Au Fresnoy. — Skating, cinéma, dancing.

Fêtes des Mères. — Grande Place, grand concours de ballonnets. Après-midi, parc Barbieux : grand concert ; concours de voiturettes fleuries ; concours du plus beau bébé.

Mutuelle Nadaud. — Assemblée générale, à 10 h., à l'Hippodrome Théâtre. — A 13 h. 30, banquet au Café Français, 34, Grande Rue.

Vétérans des armées de terre et de mer. — A 10 h., assemblée générale, 8, rue du Grand Chemin.

Combattants Républicains. — Assemblée de la Mutuelle du Franc au décès, à 10 h., salle des adjudications à la mairie.

Sociétés cyclistes. — A 15 h. 30, fête place du Fontenoy.

Fédération des Amicales laïques. — Grande fête de charité, à 14 h. 30, rue d'Alsace, 42, au profit de l'Œuvre des Colonies de Vacances. Tirage de la tombola.

Conférence. — A 20 h. 30, rue de l'Hospice, conférence sur « Les grandes lois de la Destinée ».

Meeting d'aviation. — Toute la journée à Toufflers.

Pharmaciens de garde. — MM. Dhellemmes, 26, Grande Rue ; Conreur, 151, rue de Monvaux (Blanc Seau).

BOCK MEYERBEER MARQUE déposée .. SANS EGALE

UN CHEVAL EN GOGUETTE

Las d'être enfermé dans une écurie sombre et étroite, un cheval mit la nuit de vendredi à samedi à profit pour s'échapper et se payer le luxe d'une promenade nocturne. Tout à la joie de se sentir délivré de tout lien, il profita de ses quelques heures de liberté pour sillonner les rues de la ville. Hier matin, vers 6 heures, en sortant de son domicile, M. Edmond Boulanger, demeurant 51, rue Saint-Joseph, fut très étonné de rencontrer cet étrange promeneur. Il le mit aussitôt en... état d'arrestation et le conduisit au poste de police du 4e arrondissement, où il a été mis en fourrière en attendant que son propriétaire vienne le réclamer.

SOYEZ EN REGLE

Au cours de la journée d'hier, la police a effectué une tournée d'inspection dans les estaminets logeant. Il fut constaté que le registre de R... Romain, cabaretier, rue de l'Alma, n'était pas tenu à jour. Contravention a été rédigée à la charge du débitant pour infraction au règlement de police municipale qui prescrit l'inscription de tous logeurs quelle que soit la durée de leur hébergement.

A LA MAISON BLEUE
32 PLACE NOUVELLE AVENTURE LILLE
ROBES, MANTEAUX
Dernières créations

LA FETE AERIENNE DE TOUFFLERS

C'est aujourd'hui qu'aura lieu la fête aérienne organisée ainsi que nous l'avons annoncé par les « Ailes Roubaisiennes ». Le terrain sur lequel évolueront deux avions destinés aux baptêmes et promenades aériennes est situé à Toufflers, sensiblement au même endroit où eut lieu le meeting du mois d'août dernier. C'est du terrein qu'auront lieu les départs des membres de la société désignés pour lancer sur Roubaix des tracts en l'honneur des Mères.

Rappelons que le prix des baptêmes a été fixé à 50 fr., réduit à 40 fr. pour les membres des « Ailes Roubaisiennes », et les excursions sur Roubaix et les environs ont été fixées au prix de 100 fr., réduit à 80 fr. pour les membres des « Ailes Roubaisiennes ».

CAFE DES FLEURS A LILLE (Bois de la Deûle). — Tous les dimanches : Concert-Dancing. (Deux orchestres).

JOURNÉE NATIONALE DES MERES

Il n'est pas une famille roubaisienne qui ne veuille participer aujourd'hui à l'une ou à l'autre des manifestations organisées en l'honneur des mères.

De 8 à 13 h., concours de ballonnets, vente des ballonnets à la salle des ventes de la Bourse du Commerce, Grand'Place, au prix de un franc.

De 11 à 12 h., concert de carillon par M. Lannoy, le célèbre carillonneur de Saint-Amand.

De 15 à 16 h., concours de voiturettes fleuries et du plus beau bébé.

De 16 h. à 17 h. 30, concert au Parc Barbieux, par l'Harmonie des Anciens Soldats Français et Alliés. Le concert sera diffusé.

A 17 h. 30, cérémonie en l'honneur des mères, distribution solennelle des médailles de la Famille française, proclamation des résultats du concours des voiturettes fleuries et du plus beau bébé.

Pendant le concert de carillon et durant le défilé du concours des voiturettes fleuries, 2 avions évolueront au-dessus de la Grand'Place et du Parc Barbieux et lanceront 50.000 papillons avec les plus belles pensées en l'honneur des mères.

Concours de voiturettes fleuries et du plus beau bébé. — Le rassemblemnt se fera à 14 h. 30 au jeu de paume, exclusivement réservé aux concurents. Ceux-ci recevront un numéro d'ordre qu'ils attacheront à leurs voitures, des pancartes indicatrices leurs fourniront tous renseignements utiles.

Après leur passage devant le jury, les concurrents iront prendre place autour du kiosque à musique pour assister au concert et à la proclamation des résultats.

Un pressant appel auprès de MM. les automobilistes pour éviter le moindre bruit sur la Grand'Place et dans les rues avoisinantes pendant la durée du concert.

LA FETE DE CHARITÉ DE LA FÉDÉRATION DES AMICALES ET LE TIRAGE DE LA TOMBOLA DE L'ŒUVRE DES COLONIES DE VACANCES : « LE GRAND AIR POUR LES PETITS »

C'est aujourd'hui qu'a lieu, 42, rue d'Alsace, la grande fête de charité offerte aux porteurs de billets de tombola de l'Œuvre des colonies de vacances : « Le grand air pour les petits ».

Les organisateurs n'ont rien négligé pour que ces réjouissances soient superbes. Ce sera une véritable féerie de lumières, de décors et de musique. Des attractions sensationnelles sont prévues. L'important programme comprend une quarantaine de stands, chaque stand est organisé et exploité par une amicale.

De 15 à 24 heures, l'on pourra rire, danser, manger. En un mot, passer une agréable journée, dans la soirée, Me Gaillard effectuera le tirage de la tombola. Les numéros gagnants seront immédiatement annoncés et affichés dans toutes les salles. Il est rappelé que l'entrée est gratuite pour tout porteur de trois billets. Les personnes qui n'auraient pas suffisamment de billets pourront s'en procurer à l'entrée.

L'ŒUVRE DES HABITATIONS OUVRIERES

Au cours de l'année 1929 les sociétés coopératives « La Maison Roubaisienne » et « Le Toit Roubaisien » avaient mis en œuvre, en application de la loi Loucheur, 340 maisons individuelles. Toutes ces habitations vont devenir la propriété de leurs occupants et d'ici quelques semaines, elles seront toutes complètement terminées.

Pour leur programme 1930 ces sociétés ainsi que la Société Anonyme Roubaisienne d'habitations ouvrières vont mettre en chantier 170 maisons individuelles dont une bonne partie encore destinée à l'accession à la petite propriété : 30 maisons au Capreau à Wasquehal ; 46 maisons au hameau des Trois Baudets à Hem ; 40 maisons au quartier de La Plume à Wattrelos. Le reste du programme est réservé à la location simple mais ces maisons devront être louées à des familles ayant au moins quatre enfants au-dessous de 16 ans.

TOUT LE MONDE GAGNE

CONCOURS

tout en faisant de la bonne cuisine, saine, économique des PRIX splendides aux 1000 CONCOURS de L'HUILE DE TABLE DES CHARTREUX

En application du décret du 20 octobre 1928 les sociétés doivent donner la priorité pour les maisons destinées à être vendues, aux mutilés ayant 60 % d'invalidité et aux familles françaises ayant au moins trois enfants au-dessous de 18 ans.

Les personnes qui se trouveraient dans ce cas peuvent se présenter dans les bureaux de ces différentes sociétés, 3, rue de l'Hôtel-de-Ville, où les renseignements complémentaires sur le premier apport leur seront fournis gratuitement.

NE VOUS LAISSEZ PAS INFLUENCER par des occasions et par des prix exceptionnels, mais, pour l'achat d'un piano, adressez-vous à une maison sérieuse qui tiendra la garantie promise et ne vous livrera que des instruments de bonne qualité. Coupleux Frères, 24, rue Esquermoise, Lille. Maison de confiance.

LE COMITE DE PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA « GOUTTE DE LAIT »

Les mères de famille fréquentant les consultations de nourrissons de la rue de l'Industrie de la place Notre-Dame, et de la rue de Flandre, sont informées, qu'à l'occasion de la fête de l'Ascension, les séances du jeudi 29 sont remises au lendemain vendredi 30 mai, aux mêmes lieux et heures.

Le comité rappelle aux mères de famille qui ne peuvent nourrir leurs enfants au sein, qu'il met à leur disposition les avantages que procure la « Goutte de lait ». Cette œuvre fournit du lait pasteurisé qui n'a pas les inconvénients du lait bouilli ou stérilisé (la stérilisation détruisant les vitamines et les lécithines nécessaires à la formation normale de l'enfant). Les biberons sont préparés suivant l'âge et les besoins des nourrisson.

Le médecin de famille peut demander telle modification qu'il jugerait utile, dans la ration et le coupage du lait.

PROJET D'ACQUISITION D'UNE PROPRIÉTÉ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE BOURSE DU TRAVAIL

Le maire de Roubaix informe les habitants que, conformément à un arrêté de M. le Préfet, en date du 17 mai 1930, une enquête est ouverte sur le projet d'acquisition, par la ville de Roubaix, pour la construction d'une Bourse du Travail, d'une propriété sise boulevard de Belfort, 76, 76 bis, 78 et 80, appartenant à la Société Coopérative « La Paix ».

Le projet ci-dessus visé, avec les pièces à l'appui, sera déposé à la mairie, rue Neuve, deuxième étage, pendant 15 jours, du 27 mai jusqu'au 10 juin 1930 inclusivement, pour que les habitants puissent en prendre connaissance tous les jours, de 9 h. à midi et de 14 h. à 17 h.

SANATORIUM MUTUALISTE DE SAILLY-LEZ-LANNOY

Le Conseil d'Administration de l'Union des Sociétés de Secours mutuels des cantons de Roubaix et Lannoy rappelle aux mutualistes que la cérémonie de la pose de la première pierre du Sanatorium qui devait avoir lieu le premier juin est reportée à une date ultérieure pour raisons administratives.

LA CIRCULATION ET LE CIRCUIT FRANCO-BELGE

Le maire de Roubaix a pris l'arrêté suivant :

« Pour l'arrivée de la course cycliste, dénommée « Circuit Franco-Belge », le 1er juin 1930, il est établi un sens unique, à partir de 15 h. et jusqu'à 18 h., sur les chaussées latérales du boulevard Gambetta, comprise entre la rue de Lannoy et le boulevard de Colmar.

Toute traversée et toute circulation sur la chaussée centrale du boulevard Gambetta sont interdites entre les points précités.

Tous véhicules ayant le canal comme direction ou débauchent sur la chaussée de droite du boulevard Gambetta, emprunteront celle-ci jusqu'au boulevard.

SERVICE PUBLIC DE VACCINATION ANTIDIPHTÉRIQUE

Lundi 26 mai à 8 h. 30, séance de vaccination antidiphtérique gratuite au bureau de chômage, rue Marie-Buisine, 57.

— A 15 h. 15, séance de vaccination à l'école de garçons, rue Chanzy, 7.

POURQUOI PAYER COMPTANT
quand vous pouvez acheter directement votre mobilier, voiture d'enfant, cuisinière, couverture payables en 6, 9 et 12 mois, chez Gervais LEFEBVRE, 27, rue de Blanchemaille, ROUBAIX.
Ne pas confondre avec des maisons de crédit
: Discrétion :

BOURSES D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

A la suite des examens qui ont eu lieu à l'Institut Turgot, les 21 et 22 mai, pour l'attribution de bourses nationales aux élèves en cours d'études, ont été classés par ordre de mérite :

3e série commerciale. — Van Eeckhout Henri, Desmettre André, Hanicq Gustave, Buino Georges, Vanhonnacker Ernest.

3e série industrielle. — Frappart Pierre, Dujardin Eugène.

4e série commerciale. — Lasou Roger, Castelain Henri, Delhaye Constant.

PHONOGRAPHES
J. BARDIAUX, seule maison : 56, rue de Lannoy, accrédité pour la vente des appareils et disques Pathé. Lutherie-Jazz-Band-Piano. — Facilités de paiement ; tél. 37-75, Roubaix. Maison de confiance

ABATTOIR COMMUNAL

Cours des viandes en cheville. — Semaine du 19 au 24 mai 1930 :

Bœufs, vaches et génisses. — 1re qualité, 12 à 13 fr., extra jusqu'à 16 fr. 50; 2e qualité, 8 fr. 25 à 11 fr. 75; 3e qualité, 5 fr. à 8 fr.

Taureaux. — 1re qualité, 9 fr. à 10 fr., extra jusqu'à 12 fr.; 2e qualité, 8 fr. 25 à 8 fr. 75; 3e qualité, 5 fr. à 8 fr.

Sociétés et Comités

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA MUTUELLE NADAUD. — C'est aujourd'hui à 10 h. à l'Hippodrome, qu'aura lieu l'assemblée générale de la Mutuelle Nadaud, sous la présidence de M. Fernand Motte, président d'honneur. Cette assemblée coïncide avec la fête du trentième anniversaire de sa fondation. Les portes seront ouvertes à 9 h. 30. Pour faciliter la distribution des tickets de participation au tirage des primes, les sociétaires sont priés de se présenter avant 10 h. Les membres de la section féminine sont invités.

Il est rappelé que les trois premiers rangs sont réservés aux fondateurs, les invités, les présidents et délégués de sociétés de secours mutuels. A la suite, les fauteuils sont destinés aux retraités, les pourtours et les galeries les autres sociétaires.

Au cours de cette assemblée, Maître Soland, parlera de la vie sociale de maître Dubron et de M. Achille Rousseau.

Etant donné que certaines convocations ont été retournées au siège pour cause de changement d'adresse, les sociétaires qui n'ont pas reçu de convocation sont invités à se présenter à l'entrée de la salle, muni de leur livret, qui remplacera la feuille de présence.

A l'issue de la réunion, manifestation sur la tombe de M. Achille Rousseau, le regretté président d'honneur. Les sociétaires sont invités à assister nombreux à cette manifestation de reconnaissance envers celui qui fut un grand philanthrope et un grand libéral.

CERCLE MILITAIRE DE ROUBAIX. — **Excursion du jeudi 29 mai à Folkestone.** — Les officiers du Cercle Militaire qui ont donné leur adhésion à cette sortie, sont avisés qu'ils pourront retirer, à partir de mardi matin 27 mai, les tickets de chemin de fer et de bateau au siège, 43, rue de la Gare, à Roubaix.

Comme il y a plusieurs bateaux, il leur est recommandé de prendre le paquebot « Invicta ». A l'aller et au retour, ce paquebot sera en face du quai d'arrivée du train spécial de Calais. La tenue civile est de rigueur. Le train spécial pour Calais, qui est formé à Tourcoing, partira de Roubaix à 6 h. 50. Le soir en gare de Calais Maritime à 21 h. pour arriver à Roubaix à 23 h. 05.

GROUPEMENT ARTISANAL. — Salle des Fêtes, rue de l'Hospice, dimanche 25 mai, permanence de 10 h. à midi. Renseignements et conseils aux adhérents pour assurance incendie et accidents.

LA MUSE DE NADAUD. — Réunion dimanche 25 mai à 17 h. 30, au kiosque du parc Barbieux, pour la distribution solennelle des médailles de la famille française. Insigne.

ORPHÉON DES ANCIENS COMBATTANTS ET SOLDATS. — Demain soir lundi à 19 h., réunion du Comité. Ordre du jour très important.

COMITÉ DES QUARTIERS EPEULE, TRICHON, ALOUETTE, ALLUMETTE. — Le Comité informe les commerçants désireux de participer aux cortèges avec des chars-réclame, de bien vouloir s'adresser pour tous renseignements au siège, 210, rue de l'Epeule à Roubaix.

AUX 100,000 FOURRURES
105 bis, Rue de la Gare, ROUBAIX
Fourrures :: Garnitures :: Pelleteries
Grand choix de Renards
Toujours 30 % meilleur marché qu'ailleurs

ETAT CIVIL

Naissances : Claude Leire, rue Jouffroy, 140 ; Nelly Henn, rue du Nouveau Monde, 85 ; Edouard Acke, (à Lys) ; Jean Dubois, rue des Longues-Haies, 105 ; Czeslaw Lipa, rue Bernard, 104 ; Gisèle Boniface, rue Jacquard, 72, cour Dubar, 5.

Publications : Stefan Bojczuk, forgeron, à Lyon et Agaphia Jacko, ouvrière d'usine, à Lyon, précédemment à Roubaix ; Roger De Groote, peintre, rue de la Prospérité, 6, et Marguerite Vander Cruyssen, trieuse, rue Turgot, 110.

Décès : Joseph Makos, 28 ans, de Wasquehal ; Edouard Alard, veuf Desurmont, 71 ans, rue de Barbieux, 35 ; Charles Absin, 50 ans, rue Dercême, 183, c. Tassart, 6 ; Léopold Ronse, 52 ans, rue du Collège, 104.

Pompes Funèbres Générales, 49, r. Sébastopol, Roubaix. Organisation compl. de convois. T. 3-05

WATTRELOS

LE DIMANCHE A WATTRELOS

Pharmacien de garde : M. Denimal, 1, rue Carnot (Place).

Etat Civil : De 10 heures à midi.

Caisse d'Epargne : De 9 h. à 10 h. 30.

Basket-Ball : Amicale du Centre à 10 h. 30 à l'école, équipe 1A contre O. L.

Tir : Fraternelle des Combattants : de 9 h. 30 à 12 h. 30. A la Gauloise, de 9 h. 30 à midi.

Combattants Républicains. — Permanence de 10 h. à midi : au siège 27, rue Carnot, chez Bagein, 32, rue du Crétinier ; chez Mme veuve Six, rue du Mont-à-Leux 32 et chez Delannoy, rue de la Boutillerie, 6.

Fête des Mères. — A 11 heures, réception officielle à la mairie. Remise de médailles. A midi, sur la Grand'Place, concert apéritif dans l'après-midi, concert familial.

Fête de bienfaisance. — A 16 heures, chez Rousseau, Café Morizt, rue du Mont-à-Leux 539, concert de bienfaisance.

Jeux. — Chez Hubaut Olivier, 13, au Plouys grand jeu de boules à la platine.

FETE DES MERES. — Un concert apéritif sera exécuté à l'occasion de la Fête des Mères aujourd'hui à midi sur le kiosque de la Grand'Place, par la Société Philharmonique du Crétinier.

FETE DE BIENFAISANCE. — Le Comité chargé d'organiser le concert au profit de la Mutuelle retraite des Combattants Wattrelosiens chez M. Rousseau, Café Morizt, rue du Mont-à-Leux 539, au Touquet, rappelle aux chanteurs et au public que c'est aujourd'hui 25 mai qu'aura lieu le grand concert à partir de 16 heures.

Le Comité compte sur le dévouement des chanteurs et du public pour assister nombreux à cette belle œuvre de bienfaisance.

LA TOMBOLA DE LA FETE DES ECOLES. — Comme les années précédentes, le Comité de la Caisse des Ecoles organise à l'occasion de la Fête des Ecoles, une grande tombola gratuite, dotée de plus de 3.000 fr. de lots. La carte d'entrée, vendue 1 francs, donnera droit au tirage de la tombola.

Les Amis de l'Ecole qui voudraient manifester leur sympathie en faveur de cette œuvre, sont instamment priés d'adresser dès à présent, leurs dons à Mme les directrices ou à MM. les directeurs des Ecoles publiques de la Ville.

Les lots peuvent aussi être déposés à la mairie, bureau des Ecoles.

SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE DU CRÉTINIER. — Aujourd'hui dimanche, à 11 h. 45, rendez-vous au kiosque de la place pour concert apéritif à l'occasion de la fête des mères.

ETAT CIVIL. — **Naissances** : Robert Dumortier, rue Carnot, 223. — Roland Leblanc, rue Jeanne d'Arc, maisons Bettremieux, 8. — Florimond Vandeputte, Carrière Grimonprez 25. — Robert Colpaert, rue Blanche, 5.

FEUILLETON DU 25 MAI 1930. — N° 22

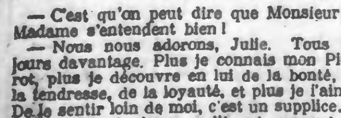

— C'est qu'on peut dire que Monsieur et Madame s'entendent bien !

— Nous nous adorons, Julie. Tous les jours davantage. Plus je connais mon Pierrot, plus je découvre en lui de la bonté, de la tendresse, de la loyauté, et plus je l'aime. De le sentir loin de moi, c'est un supplice. Il me semble toujours qu'il est menacé et qu'on va me le ramener blessé, mort peut-être.

— Il ne faut pas penser à tout cela, voyons, petite Madame.

— Tu as raison, je suis une sotte. C'est la mélancolie du soir qui veut cela. Je vais écrire, cela me passera. Bonsoir, Julie. A demain.

La vieille bonne se retira.

Gina s'installa devant un petit bureau d'ébène sculpté, alluma une lampe électrique et se mit à répondre aux nombreuses lettres entassées devant elle.

Elle adorait se retirer dans ce salon chinois, — orgueil de M. Barjac père — qui était pour elle comme une évocation merveilleuse de pays fabuleux, d'une civilisation extrêmement artistique qui la changeait de la banalité de la plupart de nos boudoirs modernes.

Ce salon était tendu de tentures rouges, bordées d'hiéroglyphes d'argent, de magots hilares et de mousmées précieuses. De larges bandeaux de tapisseries anciennes leur servaient de frises, faisant courir tout autour de la pièce des cortèges de dragons, de longues théories de personnages grotesques, ici figés dans des poses hiératiques, là se contorsionnant dans attitudes clownesques.

Aux fenêtres se drapaient de lourds rideaux rouges, cloutés d'argent et représentant un enchevêtrement de dragons et de bêtes apocalyptiques.

Ce salon était orné de meubles d'ébène sculptés, fouillés, tarabiscotés, bizarres de formes, tout en recoins, en angles droits, en petites étagères, incrustées d'étranges fleurs en ivoire, légères et délicates.

Des vitrines abritaient d'adorables statuettes d'ivoire, d'un réalisme savoureux et d'une exécution impeccable, des bouddahs bouffis, en faïence, de teintes douces et passées ou en bronze cloisonné, adorablement patiné par le temps des vases émaillés sur lesquels, auréolés d'or comme des saints de vitrail, étaient peints des personnages tellement criants de vérité et de laideur voulues, qu'on aurait dit des caricatures.

Des colonnes torses en ébène, dont le plateau était soutenu par quatre têtes d'éléphants ; des brûle-parfums en bronze ciselé ; d'énormes paravents à monture d'ébène, dont les feuilles de laque semblaient tenir englués des oiseaux de proie, en ivoire ; d'immenses vases ventrus bleu de ciel, rempli de panaches froufroutants de gynerium, et sur les parois desquels des grappes de glycines retombaient languides et mauves; des défenses d'éléphants admirablement travaillées, des lampes en faïence tendre, des sabres massifs, à la poignée aussi longue que la lame ; des soieries voyantes servant de fond au Dragon symbolique ; tout, dans ce salon chinois, magnifiait l'envol vers les pays extrême-orientaux, dans toute leur merveilleuse attirance, dans tous leurs splendides mirages.

Au plafond, un parasol s'écartelait, terminé par une grosse lanterne de bois finement sculpté avec des vitraux peints en papier huilé.

Dans un coin, un mandarin de bois doré, de grandeur naturelle, la figure grimaçante ornée d'étoupe, était assis, tenant en mains un immense parapluie rond et large comme une grosse caisse, en soie brochée vert pomme.

Le parquet, recouvert d'épais tapis, était zébré de peaux de tigres, magnifiques dépouilles de chasses dans la jungle.

Lorsque onze heures sonnèrent, Gina s'arrêta, puis s'installa sur un divan encombré de coussins pour continuer sa lecture de l'après-midi.

Par la fenêtre grande ouverte, l'air pur de la nuit entrait, apportant de délicieux effluves de foin coupé.

— Comme il fait bon, ce soir ! murmura Gina en s'allongeant sur les coussins.

La grosse lanterne chinoise répandait sur la pourpre des tentures et l'ébène des meubles, une clarté douce et tamisée.

Depuis un moment, le chien allait et venait dans la pièce, inquiet, grognant.

— Couche-toi, mon bon chien, lui dit Gina, tu es fatigant !

Le chien s'approcha de sa maîtresse et posa son museau sur la main longue et fine qui pendait hors des coussins.

— Oui, tu es une brave bête ! Tu as chaud... tu ne sais pas où te mettre... Pauvre vieux, va !

Le chien ne se coucha pas. Il s'assit sur son train de derrière, ses oreilles droites, son front plissé, les nerfs comme tendus, semblant même retenir sa respiration.

Gina lisait toujours.

Soudain, Croûton poussa un sourd grognement, Gina, inquiète, se souleva... Le chien s'était ramassé, prêt à bondir, les yeux fixés sur la fenêtre ouverte...

Gina regarda de ce côté et ne put retenir un cri de frayeur : un homme masqué se tenait dans l'encadrement.

Hop ! Croûton avait bondi, les crocs à découvert. Mais l'homme se tenait sur ses gardes. D'un geste prompt, il asséna sur la tête du chien un coup d'une matraque en caoutchouc qu'il tenait dissimulée... La bête vint s'abattre, inanimée, au milieu du salon. La jeune femme s'était dressée.

— Pas un mot, ou je t'assomme ! dit l'homme en enjambant la fenêtre.

Il s'avança, et, rageusement, enleva son masque.

— Robert ! murmura Gina en s'effondrant sur le divan.

— Lui-même, ma chère cousine !

Et l'homme s'inclina galamment.

— Que voulez-vous ? demanda-t-elle... Allez-vous en... ou j'appelle !...

— A quoi bon faire du scandale ? Vous n'auriez pas le beau rôle ! Songez donc ! que dirait Monsieur votre Mari en apprenant qu'un homme est entré chez vous, au milieu de la nuit ?... Que croirait-il ?...

— Que vous êtes un lâche ! un ignoble individu !

— Et puis après ?... Il me provoquera ! Soit : un duel ? je ne demande pas mieux. Votre mari ne sait ni tirer, ni croiser le fer... tandis que moi !... Veuve si jeune ! pensez-y, ma belle cousine ! ce serait vraiment dommage !...

Robert, en esquissant un salut ironique, heurta le corps du chien.

— Et vous avez tué mon pauvre Croûton ! soupira la jeune femme.

— Supposiez-vous que j'allais me laisser dévorer par votre « dragon terrible » ?

Gina soupira, désespérée. Elle n'avait pas une arme sous la main. Son seul gardien était là, étendu sur le tapis, la langue pendant hors de sa gueule entr'ouverte.

Soudain, Robert quitta son air hargneux, et mit dans sa poche sa petite matraque de caoutchouc.

Il prit une chaise et s'assit en face de sa cousine.

— Gina, murmura-t-il d'une voix douce et humble, ne m'en veuillez pas de cette intrusion à main armée. Je n'avais pas d'autre moyen de parvenir jusqu'à vous. Me présenter à la grille du château ? Vous ne m'auriez pas reçu. Et, pourtant, je voulais vous revoir.

« Oh ! Soyez sans crainte ! Je ne vous veux aucun mal... Au contraire... Ecoutez-moi : j'ai du remords du geste que j'ai osé un jour dans les bois de Ribes... j'ai du regret pour les paroles méchantes que j'ai prononcées un soir chez vous, à Valbenoîte... J'ai réfléchi...

« Je vous ai aimée, Gina, de toutes mes forces, et cet amour insensé a empoisonné ma vie. Pour vous fuir, je suis parti bien loin, à l'autre bout de la terre... J'ai cherché à vous oublier... Je comprenais que vous ne pouviez avoir pour moi que haine et dégoût : je suis laid, difforme, et j'ai été brutal !...

(A suivre.)